

CONSEIL MUNICIPAL du 03.10.2018

RESUME

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12.09.2018

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Finances de la commune

La sous-préfète de Thonon et l'administrateur des finances publiques ont adressé un courrier concernant la dégradation des ratios financiers de la commune sur l'exercice 2017 ce qui est dû essentiellement à l'« effet ciseau » entre la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation de la subvention de la commune pour les remontées mécaniques.

Un courrier réponse a été envoyé à Mme la sous-préfète par M. le maire détaillant en substance le montant des impayés restant dus à la commune, les problématiques liées au transfert des compétences « tourisme », « assainissement » et « ordures ménagères » et mesures prises par la commune pour augmenter ses recettes (augmentation du taux de la taxe d'aménagement...).

3. Marché navette hivernale 2018 - 2022

Après discussion le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la décision d'attribution de ce marché à la SAT ANNEMASSE par la commission d'appel d'offre du 17.09.2018 ;
- **décide d'affermir la tranche optionnelle (une navette groupe) sans la variante (une navette groupe supplémentaire). Le montant global annuel sera de 124 973 € TTC.**

4. Point sur le personnel

Après discussion le CONSEIL MUNICIPAL,

- **décide de renouveler le CDD de M. BRESSOUD Sébastien à compter du 01.11.2018 ;**
- **décide d'engager les démarches en vue de sa titularisation pour le cadre d'emploi des agents techniques territoriaux.**

5. Astreintes / déneigement

Après discussion le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'organiser la période d'astreinte pour les agents titulaires (adjoints techniques territoriaux) et non-titulaires affectés au déneigement.

6. Formations / sécurité

Après discussion le CONSEIL MUNICIPAL,

- Valide le devis de la société CAPI CONSULT pour l'organisation d'une formation sur la « signalisation temporaire » pour les services techniques et le devis de la société SECOURISK pour une formation « geste et posture » pour l'ensemble des agents en 2018.
- En 2019, seront prévus les formations « travail en hauteur », « habilitation électrique » et AIPR »

7. Application du régime forestier sur de nouvelles parcelles de la commune

En suivant l'avis de la commission forêt du 19.09.18, et après discussion le **CONSEIL MUNICIPAL, décide soumettre au régime forestier une surface de 54.7875 ha, soit 53 % de la surface de 103.8038 ha proposée par l'ONF.**

CONSEIL MUNICIPAL du 03.10.2018

RESUME

8. Locations de particuliers à particuliers

Afin de préserver la fonction résidentielle de la commune, le **CONSEIL MUNICIPAL décide de demander au préfet l'institution d'une procédure de déclaration préalable** pour tout particulier souhaitant louer son habitation sur de courtes durées (type « airbnb » ...).

9. Subventions associations

LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'attribuer les subventions suivantes :

SECOURS EN MONTAGNE	200 €
SKI CLUB	19 000 €
RANDO ROSE	250 € + mise à disposition gratuite du foyer des quatre saisons

10. Locations de salles communales

LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'attribuer les salles communales aux conditions suivantes :

DESTINATAIRE	ACTIVITE	SALLE	PERIODE	TARIF
La Chapelle loisirs	Théâtre enfant	Petits chamois	Mardis de 16 h 45 à 18 h 15 jusqu'à la mi- automne	Gratuit
	Zumba adulte	Salle de motricité	Mardi de 18 h 30 à 19 h 30	50 euros / mois
	Zumba et gym enfant et adulte	Salle de motricité	Mercredi 10 h à 14 h 30	
Club des aînés	Cours de danse	Salle de motricité	Automne 2018 et printemps 2019 Mercredi de 14 h à 15 h 30	30 euros / mois
Couac	Gym adulte	Salle de motricité	Mercredi de 8 h 30 à 10 h	30 euros / mois

11. Examen des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux

Après discussions, LE CONSEIL MUNICIPAL émet un avis sur chacune de ces demandes présentées.

12. Points divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le Maire
Bernard MAXIT

